

AFFICHAGE DES PRIX DE VENTE

La rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible lorsque la transaction aura été effectivement conclue.

BAREME

TRANSACTION SUR IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION TARIF FORFAITAIRE EN EUROS T.T.C

MOINS DE	25 000 €	-----	3 000 €
25 000	à 46 000 €	-----	5 000 €
46 001	à 53 000 €	-----	5 500 €
53 001	à 61 000 €	-----	6 000 €
61 001	à 69 000 €	-----	6 500 €
69 001	à 76 000 €	-----	7 000 €
76 001	à 91 000 €	-----	7 500 €
91 001	à 107 000 €	-----	8 500 €
107 001	à 122 000 €	-----	9 000 €
122 001	à 137 000 €	-----	9 900 €
137 001	à 152 000 €	-----	10 500 €
152 001	à 168 000 €	-----	11 500 €
168 001	à 183 000 €	-----	12 500 €
183 001	à 198 000 €	-----	13 000 €
198 001	à 213 000 €	-----	13 500 €
213 001	à 229 000 €	-----	14 500 €
229 001	à 250 000 €	-----	15 000 €
250 001	à PLUS	-----	15 000 € + 5% TTC

sur la tranche au-dessus de 250 001 €

Estimation du bien : 125 € HT soit 150 € TTC

HONORAIRES CHARGE VENDEUR OU EXCEPTIONNELLEMENT CHARGE ACQUEREUR

HONORAIRE DE LOCATION : 8,5 % du montant du loyer annuel hors charges

Les honoraires de transaction comprennent :

- * L'estimation du bien
- * La diffusion du bien à vendre dans le Réseau National ORPI
- * La diffusion sur le site www.orpi.com
- * La diffusion sur plusieurs sites internet majeurs
- * La publicité
- * Les visites
- * La rédaction du compromis de vente / bail / état des lieux
- * Et tous les services ORPI

BAREME D'HONORAIRES

→ VENTE :

Prix de vente (PV)	Honoraires HT <i>Pourcentage du PV hors droits et frais de mutation indiqués dans l'acte authentique</i>
Jusqu'à 49 999 €	Forfait 4 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	8% du prix de vente
De 100 000 € à 149 999 €	7,5% du prix de vente
De 150 000 € à 199 999 €	7% du prix de vente
De 200 000 € à 249 999 €	6,5% du prix de vente
De 250 000 € à 299 999 €	6% du prix de vente
De 300 000 € à 349 999 €	5,5% du prix de vente
350 000 € et plus	5% du prix de vente

Honoraires calculés de la manière suivante : $PV - (PV / (1 + X\% HT))$

Payables à la signature de l'acte authentique.

→ LOCATION :

Honoraires HT

10% du loyer annuel HT – HC sur la première période triennale avec forfait minimum de 1 000 € HT

Payables à la signature du bail.

→ VENTE DE DROIT AU BAIL :

Honoraires sur Prix de vente (PV)	Honoraires HT <i>Pourcentage en PV hors droits et frais de mutation indiqués dans l'acte de cession de bail</i>
Jusqu'à 24 999 €	Forfait 3 000 €
De 25 000 € à 49 999 €	Forfait 4 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	8% du prix de vente
De 100 000 € à 149 999 €	7,5% du prix de vente
De 150 000 € à 199 999 €	7% du prix de vente
De 200 000 € à 249 999 €	6,5% du prix de vente
De 250 000 € à 299 999 €	6% du prix de vente
De 300 000 € à 349 999 €	5,5% du prix de vente
350 000 € et plus	5% du prix de vente

Honoraires calculés de la manière suivante : $PV - (PV / (1 + X\% HT))$

Honoraires HT sur loyer

10% du loyer annuel HT – HC sur les deux premières années avec forfait minimum de 1 000 € HT

Payables à la signature de l'acte de cession de bail.

→ AVIS DE VALEUR : 250 € HT

Orpi **LOCATION** Orpi

Estimation

Documents réglementaires

Commercialisation

Visite / Solvabilité / Montage dossier

Location

Bail / État des lieux

8,5%
Du montant du loyer annuel hors charges

Gestion



“ Louer mon appart' sans gérer les galères, c'est possible ? ”



ORPI Agence des Arcades
10 Boulevard des Arcades
87100 LIMOGES
P Réservé aux clients
05 55 50 00 00
agencedesarcades@orpi.com



Maeva JOFFRE
Gestionnaire
06.98.29.38.03
maeva.joffre@orpi.com



Séverine RAFIK
Conseillère location
07.61.72.78.55
severine.rafik@orpi.com



Justine RIBEIRO
Conseillère location
07.63.97.42.99
justine.ribeiro.arcades@orpi.com

Les frais de gestion sont 100% déductibles de vos revenus fonciers

PACK N°1 = Gestion locative

Nous assurons la gestion courante de vos biens :

• Gestion Administrative

- ❖ Avis d'échéance
- ❖ Révision de loyer
- ❖ Renouvellement des baux
- ❖ Gestion de congé locataire

• Gestion Comptable - Financière

- ❖ Perception
- ❖ Encaissement des loyers
- ❖ Charges
- ❖ Régularisation
- ❖ Gestion du dépôt de garantie
- ❖ Gestion des impayés
- ❖ Gestion des charges de copropriété

• Gestion Technique

- ❖ Exécution des réparations
- ❖ Travaux
- ❖ Entretien courants
- ❖ Mesures conservatoires
- ❖ Travaux urgents

7,98%*

PACK N°2 = Gestion sécurisée

• Gestion locative

+

• Garantie de :

- ❖ Votre protection juridique
- ❖ Vos loyers impayés
- ❖ Vos frais de contentieux
- ❖ Vos détériorations

10,97%*

PACK N°3 = Gestion complète

• Gestion locative

+

• Gestion sécurisée

+

• Vacance locative

- ❖ Indemnités en cas de non relocation entre 2 locataires

12,77%*

VENDRE | ACHETER | LOUER | FAIRE GÉRER

* Pourcentage TTC du loyer mensuel charges comprises

AGENCE DES ARCADES

HONORAIRES DE GESTION TTC

Gestion courante	7,98%
Gestion courante et garantie loyers impayés	10,97%
Gestion courante, garantie loyers impayés et vacance locative (% du quittancement)	12,77%

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES TTC

Assurance bailleur non occupant TTC	
Appartements	85 €
Maisons	170 €
Bureaux et commerces	160 €

Gestion administrative TTC	
Frais administratifs	2€/mois
Rédaction d'actes (avenant et renouvellement)	200 €
Gestion parties communes	54€ mensuel
Représentation AG	Vacation horaire
Gestion Sinistre	Vacation horaire

Contentieux	
Transmission du dossier à l'huissier/à l'avocat	Vacation horaire
Suivi du dossier contentieux	Vacation horaire

Gestion financière TTC	
Aide à la déclaration de TVA	3,50€/mois
Aide à la déclaration de revenus foncier/lot	4,94€/mois
Aide à la déclaration de revenus foncier/immeuble	10€/mois

Gestion technique TTC	
Suivi de travaux courants jusqu'à 1000€	offert
Suivi de travaux au-delà de 1000€	Vacation horaire

Vacation horaire TTC:	59 €
------------------------------	------

LOCATION DU BIEN

Habitat
Honoraires bailleur : 8.5% du loyer hors charges annuel TTC*
Honoraires locataire : 8.5% du loyer hors charges annuel TTC*

*dans le cadre de la loi ALUR dont les montants ne seront pas supérieurs à 3€ TTC/m² pour les honoraires d'état des lieux et à 8€ TTC/m² pour les honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail.

Commercial et Professionnel
Honoraires preneur : 10% du loyer annuel HT-HC sur la 1ère période triennale avec un forfait minimum de 1000€ HT

L'ensemble des tarifs s'entend selon le taux de TVA à 20% actuellement en vigueur
(le taux TTC sera amené à évoluer en cas de variation du taux de TVA)